

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-13

FOURNITURE ET LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES A USAGE DE BUREAUX DEVOLUTION DU MARCHÉ

Afin de loger le service des routes de la Direction des Services Techniques et de l'Aménagement et la subdivision départementale de Castelsarrasin, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée, pour la fourniture et la location de bâtiments modulaires à usage de bureaux.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 30 octobre 2006, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

Conformément aux critères de sélection pondérés définis dans le dossier de consultation des entreprises : prix des prestations (90%) et qualités esthétiques et fonctionnelles (10%), la Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la conclusion du marché suivant, passé selon la procédure adaptée :

Fourniture et location de bâtiments modulaires à usage de bureaux

- . Lot n°1 : Direction des Services Techniques et l'Aménagement - 25 rue du Docteur Labat – 82000 Montauban
- . Montant : 185 445.78 €TTC
- . Attributaire : Société BPM SAS (81 – COUFFOULEUX).

Le lot n°2 prévoit l'installation et la location d'une structure préfabriquée de 150 m² environ pendant 16 mois. Ce délai avait été annoncé par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) comme suffisant pour reloger la subdivision de l'État et ainsi libérer le bâtiment qu'elle occupe.

A l'heure actuelle, la DDE n'est pas en mesure d'indiquer avec précision la date à laquelle elle nous restituera le bâtiment. Depuis le lancement de la consultation décrite ci-dessus, une possibilité de location a été envisagée afin de loger le personnel dans de meilleures conditions de travail et pour un coût globalement inférieur.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer le marché correspondant au lot n°1 de fourniture et location de bâtiments modulaires à usage de bureaux à l'entreprise et pour le montant indiqué ci-dessus,

- m'autoriser à signer au nom du Département :
 - le marché correspondant au lot n°1 de la fourniture et location de bâtiments modulaires à usage de bureaux,
 - toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix,
 - tous les documents afférents à cette implantation (convention et contrat notamment pour les alimentations en eau potable, électricité, téléphone, etc...).

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-13

**FOURNITURE ET LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES
A USAGE DE BUREAUX
DEVOLUTION DU MARCHÉ**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 30 octobre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer le marché correspondant au lot n°1 de fourniture et location de bâtiments modulaires à usage de bureaux à l'entreprise et pour le montant suivant :
 - lot n°1 :
Direction des Services Techniques et l'Aménagement - 25 rue du Docteur Labat
– 82000 Montauban :
. Montant : 185 445.78 €TTC
. Attributaire : Société BPM SAS (81 – COUFFOULEUX)
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :
 - le marché correspondant au lot n°1 de la fourniture et location de bâtiments modulaires à usage de bureaux,
 - toutes les pièces afférentes et les bordereaux supplémentaires de prix,
 - tous les documents afférents à cette implantation (convention et contrat notamment pour les alimentations en eau potable, électricité, téléphone, etc...).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,